

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

Commune de Rosières

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2023

Délibération n°6

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	15	19

Date de la convocation :
21 Novembre 2023L'an *deux mille vingt trois*, et le 28 novembre à 20h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de *Madame Fanny SABATIER*

Présents : Tous les membres en exercice sauf Mme Roselyne BONHOMME ayant donné procuration à M. Eric CEYTE, M. Roland GÉRENTON ayant donné procuration à M. Georges BARRIER, M. Serge GIDON ayant donné procuration à Mme Marie-Bernadette MATHIAS, M. Jean-Louis GONNARD ayant donné procuration à Mme Fanny SABATIER
Mme Améline PICHON est nommée secrétaire de séance.

Objet : Subvention Arbre de Noël 2023 des écoles Germaine TILLION et Saint-JOSEPH

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** que pour l'année scolaire 2023-2024, il sera alloué la somme de huit euros (8€) par enfant pour l'organisation de l'arbre de Noël de fin d'année aux écoles de Rosières.
- **CHARGE** Madame le Maire de toutes les démarches concernant ces versements.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures sont au registre.

Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le

.....

du

Fanny SABATIER
Maire